



Les droits de chasse passés au crible

RENDEUX Conseil communal

Les locations des droits de chasse ont alimenté les débats du conseil communal, jeudi, présidé pour la première fois par Élise Speybrouck.

JEAN-MICHEL BODELET

La remise en location du droit de chasse constitue le plat de résistance du conseil de jeudi. Un dossier parfois technique que présente l'échevin Louis-Philippe Collin. Avec une ligne directrice : « Il faut respecter au mieux l'esprit multifonctionnel de la forêt et garantir les rentrées financières que ces locations procurent à la commune », dit-il.

Les nouveautés

Pour ce faire, il épinglé quelques nouveautés : un bail de 9 ans qui fera l'objet d'évaluations autant par la commune que par le chasseur après 3 et 6 ans, « La commune pourra imposer des mesures pour réduire la pression des sangliers en zones agricoles », ajoutait-il, expliquant aussi que

pour les deux plus gros lots, un nombre minimum de « chasses silencieuses » sera imposé.

« La commune pourra imposer des mesures pour réduire la pression des sangliers en zones agricoles. »

Arrivée tardive

La minorité, pour sa part, fait part de plusieurs griefs, sur la forme comme sur le fond. Sur la forme d'abord, Carole Raskin (min.) regrette que la dernière mouture du document soit arrivée le matin même : « Ce n'est pas respectueux », commente-t-elle.

L'échevin Louis-Philippe Collin comprend mais

souligne que les modifications sont mineures et que l'essence même des cahiers des charges figurait dans le premier document.

Sur le fond ensuite. Albert Cornet (min.) s'interroge sur les modalités d'évaluation et les « critères qui seront mis en place » pour ce faire.

« Ce sont les clauses du cahier des charges », rétorque Louis-Philippe Collin. Si la minorité se montre dubitative face au timing pour la remise en location, la majorité, elle, estime que ce même timing « tient la route ».

Négociation

La pierre d'achoppement dans ce dossier se situe dans les modalités de la mise en location.

Par la voix de Carole Raskin, la minorité estime que si le chasseur déjà locataire n'accepte pas le prix de la dernière location,

prix indexé, comme base, le lot doit se retrouver en adjudication publique.

La majorité estime, elle, que si ce prix de base n'est pas atteint, il y a de la place pour la négociation. Après un large débat, le bourgmestre Cédric Lerusse propose que le résultat d'une éventuelle négociation revienne sur la table du conseil. Cette disposition agréée tout le monde, sauf Sébastien Depierreux (ind.) qui opte pour l'abstention pour ce point.

De cette soirée on retiendra également la désignation – à bulletin secret, par dix voix pour et une contre – d'Élise Speybrouck comme présidente de séance. Elle accède à cette fonction suite à la démission du collège de Benoît Tricot. Frédéric Onsmonde, premier président du conseil, lui succédant au sein de l'exécutif.



Élise Speybrouck a présidé son premier conseil communal ce jeudi.